BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE LOKKO

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du locataire, sauf convention écrite différente

1 - CESSION DE FONDS DE COMMERCE OU DE DROIT AU BAIL, LOCATION AVEC DROIT D'ENTREE:

Honoraires TTC = pourcentage appliqué sur le prix de vente ou le droit d'entrée selon le barème progressif par tranches ci-après détaillé

Honoraires minimum: 5.000 € HT, soit 6.000 € TTC

Jusqu'à 500 000 €	12 % TTC
De 500 001 € à 1.000 000 €	8,4 % TTC
Au-delà de 1.000 001 €	6 % TTC

2 - LOCATION, LOCATION-GERANCE DE FONDS DE COMMERCE:

Honoraires TTC = 30 % du montant du loyer annuel HT HC Honoraires minimum: 1.500 € HT, soit 1.800 € TTC

3 - VENTE IMMOBILIERE:

Honoraires TTC = pourcentage appliqué sur le prix de vente selon le barème progressif par tranches ci-après détaillé. Honoraires minimum: 5.000 € HT, soit 6.000 € TTC

Jusqu'à 300 000 €	8 % TTC
De 300 001 € à 500 000 €	6 % TTC
Au-delà de 500 001 €	4 % TTC

4 - REDACTION D'ACTES (BAIL, ACTE DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE, CONTRAT DE LOCATION GERANCE, ETAT DES LIEUX ...):

Sur devis